



# Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 octobre 1998  
Français  
Original: anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 49<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 décembre 1997, à 16 heures

*Président:* M. de Rojas ..... (Venezuela)

## Sommaire

Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique international (*suite*)

- c) Population et développement (*suite*)
- e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) (*suite*)

Point 100 de l'ordre du jour : Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (*suite*)

Point 98 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)

- c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 16 h 30.

**Point 97 de l'ordre du jour : Développement durable et coopération économique internationale** (suite)

(A/C.2/52/L.15, L.18, L.43, L.50 et L.53)

**c) Population et développement** (suite)

*Projets de résolution sur la population et le développement*(A/C.2/52/L.15 et L.43)

1. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) annonce qu'à la suite de l'établissement des incidences sur le budget-programme (A/C.2/52/L.50), le Cabinet du Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a indiqué que le Fonds serait en mesure de prendre en charge un montant de 120 000 dollars au titre des frais de déplacement à la session extraordinaire d'un représentant de chacun des pays les moins développés. Il ne sera donc pas nécessaire d'ouvrir un crédit au budget ordinaire de l'exercice biennal 1998-1999.

2. **M. Glanzer** (Autriche), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.43 qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/52/L.15, et en recommande l'adoption par consensus.

3. *Le projet de résolution A/C.2/52/L.43 est adopté.*

4. *Le projet de résolution A/C.2/52/L.15 est retiré.*

**e) Application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)** (suite)

*Projets de résolution sur l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)* (A/C.2/52/L.18 et L.53)

5. **M. Glanzer** (Autriche), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.53, qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/52/L.18, et en recommande l'adoption par consensus.

6. **M. Hidayat** (Indonésie), s'exprimant en sa qualité d'un des intermédiaires pour le projet de résolution, appelle l'attention sur diverses modifications de forme.

7. **Mme Kelley** (Secrétaire de la Commission) précise que la décision de tenir une session extraordinaire en 2001 rendra nécessaire de prévoir des ressources au titre des services de conférence, dont il sera tenu compte dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2000-2001 qui sera présentée à l'Assemblée générale lors de sa cinquante-troisième session.

8. *Le projet de résolution A/C.2/52/L.53, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.*

9. *Le projet de résolution A/C.2/52/L.18 est retiré.*

10. Le **Président** appelle l'attention sur deux résolutions sur lesquelles l'Assemblée générale doit se prononcer, résolutions qui figurent dans le rapport de la Commission des établissements humains sur les travaux de sa seizième session (A/52/8).

11. Il croit comprendre que la Commission souhaite recommander à l'Assemblée générale d'adopter les résolutions 16/1 et 16/2 de la Commission des établissements humains, intitulées «Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000» et «Suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et rôle futur de la Commission des établissements humains», telles qu'elles figurent dans le document A/52/8.

12. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 100 de l'ordre du jour : Formation et recherche : Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche** (suite)

*Projets de résolution sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche* (A/C.2/52/L.32 et L.52)

13. **M. Abdellatif** (Égypte), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.52, qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/52/L.32, et en recommande l'adoption par consensus.

14. **M. Wahab** (Pakistan), s'exprimant en sa qualité de coordonnateur du projet de résolution, apporte une rectification au texte.

15. *Le projet de résolution A/C.2/52/L.52, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.*

16. *Le projet de résolution A/C.2/52/L.32 est retiré.*

**Point 98 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable** (suite) (A/C.2/52/L.21)

**c) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite)

*Projets de résolution sur la protection du climat mondial pour les générations présentes et futures* (A/C.2/52/L.21 et L.55)

17. **M. Glanzer** (Autriche), Vice-Président, présente le projet de résolution A/C.2/52/L.55, qu'il a soumis à l'issue de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/52/L.21, et en recommande l'adoption.

18. **M. Winnick** (États-Unis d'Amérique) déclare que son gouvernement s'inquiète de ce qu'on cherche à financer en permanence par prélèvement sur le budget ordinaire des Nations Unies des dépenses afférentes à l'application de différentes conventions élaborées dans le sillage de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Ces dépenses doivent être supportées par les parties à ces conventions elles-mêmes. Les États-Unis sont cependant disposés à accroître substantiellement leurs contributions volontaires aux programmes climatiques internationaux pour l'exercice 1998. Une partie de ces contributions pourrait servir à financer les services de conférence à fournir à ces conventions. Les États-Unis se dissocient du paragraphe 5 du projet de résolution.

19. Après un débat auquel participent **M. Kamanda** (République-Unie de Tanzanie), **M. Ramtallah** (Soudan) et **M. Yu Qingtai** (Chine), le **Président** suggère d'ajourner l'examen du projet de résolution jusqu'à ce que le texte en soit disponible dans toutes les langues officielles.

*La séance est suspendue à 16 h 55 et reprend à 17 h 25.*

#### **Questions diverses**

20. **M. Dinduns** (Lettonie) précise qu'à la quarante-sixième séance, sa délégation avait eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution A/C.2/52/L.6/Rev.1, présenté au titre du point 101 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 35.*